

**Pièce N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL  
D'OFFRE - RPAO**

## SOMMAIRE

Article 1 :	Objet de l'Appel d'Offres
Article 2 :	Financement
Article 3 :	Délai d'exécution
Article 4 :	Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
Article 5 :	Conditions générales
Article 6 :	Cautionnements
Article 7 :	Mode de présentation des offres
Article 8 :	Ouverture des plis et évaluation des offres
Article 9 :	Attribution du marché
Article 10 :	Notification de l'attribution du marché
Article 11 :	Caution de bonne fin
Article 12 :	Procédure de passation

## **Article 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution lance en procédure d'urgence un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP de MENTSOKA dans la Commune de GARI-GOMBO

Ces travaux, conformément aux spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP, comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les Maçonneries et élévation ;
- La Charpente – La couverture et le plafond ;
- Les Menuiseries bois et métallique ;
- L'Electricité ;
- La Peinture ;
- Les VRD

L'Appel d'Offres est ouvert aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine et installées en territoire camerounais.

## **Article 2 : FINANCEMENT**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2018.

## **Article 3 : OUVERTURE A LA CONCURRENCE**

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les entreprises de Bâtiments Tous Corps d'Etat de Droit Camerounais.

Les offres pourront être présentées par plusieurs entrepreneurs en tant que groupement sous une forme juridique dûment constituée. Dans ce cas, toute modification relative à l'Appel d'Offres, puis éventuellement au groupement, sera valablement faite à l'un d'entre eux agissant en vertu d'une procuration qui lui aura été délivrée par le ou les entrepreneurs au(x) quel(s) il sera associé, comme mandataire, le mandataire commun du groupement.

## **Article 4 : DELAI D'EXECUTION**

Le délai maximum d'exécution est de Trois (03) mois, incluant la durée relative des pluies et tout aléa climatique, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

## **Article 5 :PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. l'Avis d'Appel d'Offres ;
2. le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
3. le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
6. le Bordereau des Prix Unitaires ;
7. le Détail quantitatif et estimatif général ;
8. le Sous-détail des prix ;
9. le modèle de marché ;
10. les formulaires et modèles à utiliser ;
11. les études préalables ;
12. la liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
13. les annexes.

## **Article 6 : CONDITIONS GENERALES**

Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :

- ❖ en langues française ou anglaise ;
- ❖ en exprimant tous les prix en francs CFA.

L'Autorité Contractante pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.

Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.

La durée de validité des offres est de soixante (60) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).

Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

## **Article 7 : CAUTIONNEMENTS**

### *7.1. Caution de soumission*

Chaque soumissionnaire joindra à son offre une caution de soumission bancaire d'un montant de Trois cent soixante-dix mille (370 000) francs CFA par lot délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances:

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas le marché ou ne commence pas l'exécution des travaux dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

La caution devra être valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre, soit trente (30) jours après la date de validité des offres.

Elle sera restituée aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

#### **7.2. Caution définitive**

Le soumissionnaire retenu produira pour l'ensemble des travaux, une caution définitive fixée à cinq pour cent (5%) du montant TTC prévu pour ce marché.

La caution définitive devra être constituée dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché auprès d'une banque de 1er ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

Elle ne sera restituée qu'après réception définitive des travaux.

### **Article 8 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marquées comme tel. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

#### **Enveloppe A : Offre administrative**

- ❖ Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, précisant l'identité du représentant du Cocontractant soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social ;
- ❖ Une attestation de non exclusion du Cocontractant, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- ❖ Une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- ❖ Un certificat d'imposition ;
- ❖ Une attestation de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social du Cocontractant ;
- ❖ Une copie certifiée conforme à l'original du titre de patente de l'exercice budgétaire 2018 ;
- ❖ Un registre de commerce
- ❖ Une attestation de soumission délivrée par la CNPS ;
- ❖ Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- ❖ Une attestation du plan de localisation ;
- ❖ Le cautionnement de soumission ;
- ❖ La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

*N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.*

### Enveloppe B : Offre technique

- 8.1. La note technique datée et signée, fournit tous les renseignements concernant :
- ❖ Les références de l'Entreprise pour les travaux similaires durant les cinq dernières années (joindre copies des contrats première et dernière pages plus PV de réception ;
  - ❖ Le C.V, la copie du diplôme des personnes devant assurer les fonctions de Conducteur des travaux et de Chef de chantier. Le Conducteur des travaux devra avoir au moins la qualification de Technicien Supérieurs de Génie Civil et le Chef de chantier devra avoir le niveau minimum de technicien du génie civil et prouver la réalisation d'au moins deux (02) projets similaires.
  - ❖ La liste complète du personnel d'exécution.
  - ❖ Les moyens matériels de l'Entreprise compatibles avec la nature des travaux ;
  - ❖ Une note technique datée et signée fournissant tous les renseignements concernant le mode d'exécution des travaux ;
  - ❖ Le planning d'exécution des travaux ;
  - ❖ Le Planning des approvisionnements en matériaux de construction ;
  - ❖ Un commentaire expliqué du planning d'exécution des travaux ;
  - ❖ Une attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
  - ❖ Une attestation émanant d'un établissement bancaire implanté sur le territoire Camerounais et agréé par le Ministère des Finances, certifiant la solvabilité financière de l'Entreprise. Cette attestation indiquera :
    - Si l'Entreprise est capable de préfinancer sur ses fonds propres ;
    - Si elle bénéficie des facilités de préfinancement ou d'un concours de trésorerie octroyées par cet établissement bancaire.
    - Les plans du projet contenus dans le DAO.
  - ❖ Un organigramme du chantier.
  - ❖ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières paraphé sur toutes les pages.
  - ❖ Et le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé sur toutes les pages.
  - ❖ Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres paraphé sur toutes les pages.

### Enveloppe C : Offre financière

- ❖ La soumission proprement dite, en original rédigée suivant le modèle fourni dans le présent Appel d'Offres, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- ❖ Le Sous-détail des Prix Unitaires paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire;
- ❖ Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire ;
- ❖ Le Détail Estimatif dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée. Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT*

N° \_\_\_\_\_ / *AONO/CGG/CIPM/2018* du \_\_\_\_\_  
*POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES  
DE CLASSE A L'EP DE MENTSOKA DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO.*

*" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "*

**Article 9 :OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

Les plis seront ouverts en un temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heure et lieu précisés dans l'Avis d'Appel d'Offres.

*A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A) B) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)*

*B-1- Capacité Financière :*

*Cette condition est remplie si l'une des deux (02) exigences ci-après est remplie :*

- 1) Chiffre d'Affaires : justifier d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins 15 000 000 (Quinze millions) FCFA pendant les trois (03) dernières années ;*
- 2) Attestation d'un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre :
  - ❖ Soit justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins 10 000 000 (Dix millions) Francs CFA :**

*B-2 - Références de l'Entrepreneur :*

*Cette condition est remplie si une (01) des trois (02) exigences ci-après est remplie :*

- 1) Justifier sur les Trois (3) dernières années la réalisation d'au moins trois (03) projets de construction de bâtiment public d'au moins 15 000 000 (Quinze millions) F CFA TTC chacun ;*
- 2) Justifier des prestations dans d'autres domaines autres que les constructions au cours des deux (2) dernières années pour un montant cumulé d'au moins 20 000 000 (Vingt millions) F CFA TTC ;*

*NB : Les justificatifs comprennent notamment :*

- Les contrats (première et dernière page) ou bons de commandes ;*
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande*

*B-3 – Matériel :*

*Cette condition est remplie si les deux (02) exigences ci-après sont remplies :*

- 1) Le soumissionnaire justifie la propriété des équipements essentiels pour la réalisation des travaux :
  - soit par présentation de factures d'achat dudit matériel ;*
  - soit par contrat de location ;**

- 2) *Le soumissionnaire dispose de moyens logistiques approprié pour l'approvisionnement du chantier.*

B-4- Personnel de chantier :

*Cette condition sera remplie si les deux (02) exigences ci-après sont remplies :*

- 1) Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'au moins Technicien Supérieur de Génie Civil et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions (joindre une copie certifiée du diplôme, un CV) ;*
- 2) Justifier la possession dans son personnel de chantier d'un Chef chantier ayant au moins le niveau de technicien de génie civil ayant réalisé au moins deux (02) ans d'expérience dans le domaine de construction civile.*

B-5 – Compréhension du projet et Présentation de l'Offre :

*Cette condition est remplie si sept (07) des huit (08) exigences ci-après sont remplies:*

- 1) Attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;*
- 2) Méthodologie d'exécution conforme aux règles de l'art;*
- 3) Planning d'exécution des travaux avec rendements d'exécution des tâches cohérents et raisonnables ;*
- 4) Planning d'approvisionnement en matériaux concordant avec le planning d'exécution des travaux ;*
- 5) Un organigramme de chantier ;*
- 6) Les plans conformes du projet, reproduits par les soins du soumissionnaire ;*
- 7) Les preuves de l'acceptation des conditions du présent Appel d'Offres par l'insertion des pièces ci-après paraphées à toutes les pages :
  - a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;*
  - b. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;*
  - c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.**
- 8) Présentation des Offres en trois volumes avec séparation des pièces de chaque volume par des intercalaires en couleur.*

*Seules les offres financières des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « oui » supérieur à 80%,(dont «4 OUI» sur les cinq critères B-1 ; B-2 ; B-3 ; B-4 ; et B-5) seront évaluées*

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- ❖ Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;*
- ❖ Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;*
- ❖ En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;*
- ❖ En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;*

❖ L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

#### **Article 10 : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- ❖ l'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres ;
- ❖ le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 9 ci-dessus ;
- ❖ l'offre la moins disante sera celle choisie parmi celles ayant obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% ;
- ❖ l'offre remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité prix) requises, en définitive l'offre la moins disante devra satisfaire aux critères de compétence et qualité recherchés par l'Autorité Contractante pour être retenue.

#### **Article 11 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE**

L'Autorité Contractante notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution des travaux et informera les autres soumissionnaires des motifs de rejets de leurs offres.

#### **Article 12 : CAUTION DE BONNE FIN**

Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, l'adjudicataire présentera une garantie de bonne fin sous forme de caution bancaire d'un montant égal à 5% du montant des travaux.

La garantie devra être émise par une banque de 1er ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC.

Si l'adjudicataire du Marché ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution du Marché et la saisie de la garantie de soumission.

#### **Article 13 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE**

Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics en République du Cameroun.

Le Cocontractant retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les délais réglementaires, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat. Dans le cas où le Cocontractant n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.